



**Fiche n°3 :
Présentation brève et synthétique**

Présentation brève et synthétique	
Références	Art. L.2313-1 du CGCT
Objectif	<ul style="list-style-type: none">• La présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux
Collectivités concernées	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les collectivités
Modalités	<ul style="list-style-type: none">• Jointe au budget primitif ou au compte administratif• mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auquel il se rapporte
Contenu	<p>La présentation brève et synthétique pourra comporter les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc.2. Priorités du budget3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette7. Niveau d'endettement de la collectivité8. Capacité de désendettement9. Niveau des taux d'imposition10. Principaux ratios11. Effectifs de la collectivité